

Compte rendu de la séance du 21 novembre 2015

Département du Lot

République Française
Nom de l'assemblée

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 8

Votants: 10

Séance du samedi 21 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 14 novembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Raphael DAUBET

Sont présents: Raphael DAUBET, Michel LIBANTE, Georges DELVERT, Philippe GERFAULT, Alexandre BARROUILHET, Jean-Claude GOUDOUBERT, Stéphanie RODRIGUES, Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE

Représentés: Annie BOUAT, Charles BIBERSON

Excuses: Sylvie DEGRUTERE

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe GERFAULT

Ordre du jour:

- Evolution du bureau de poste
- Adhésion Fondation du Patrimoine,
- Convention de prestation de service et d'assistance urbanisme
- Offre d'achat Maison de Madame Suzanne THAMIE,
- Demande participation classe des neiges pour Vayrac,
- Complément procédure déclaration abandon manifeste Maison Lachièze,
- Validation esquisse projet d'aménagement des espaces publics,
- Transfert de la compétence "Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables" à la FDEL
- Schéma départemental de coopération intercommunale,
- Rapport d'activité CCPM 2014,
- Schéma de mutualisation CAUVALDOR,
- Adoption rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),
- DM n°2
- Avis sur adhésion du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne) au CDG 46,

Questions diverses:

Opération 100% compostage

Columbarium

Le quorum étant atteint, la séance débute à 11h10

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à la DM n°2

Evolution du bureau de Poste (D 2015 056)

Monsieur le Maire rend compte d'un rendez vous avec le Directeur départemental de la Poste, le responsable du secteur de Martel-Vayrac et auquel assistaient également MM. Libante, Biberson et Barrouilhet.

Il fait part des 3 évolutions possibles des petits bureaux de poste :

- maisons de service public
- agence postale communale
- facteur guichetier.

Cette dernière solution, qui aurait la faveur de la commune, est rejetée par la Poste qui souhaite fermer le bureau de poste.

M. le Maire propose la délibération suivante :

Le bureau de poste de Floirac constitue aujourd'hui le dernier service public présent sur la commune. Il jouit à ce titre d'un caractère symbolique très fort. La situation géographique de la commune, et notamment son

gros bourg aggloméré, enclavé dans un cirque, à approximativement dix kilomètres des bourgs-centres les plus proches (Martel et Vayrac), ne permet pas d'accéder facilement aux services présents sur les communes voisines.

Aussi, le **Conseil Municipal exprime son attachement au maintien d'un service public postal pérenne et de qualité, sur la commune.**

Le conseil municipal de Floirac entend les difficultés que traverse aujourd'hui le groupe La Poste dans son activité « courrier », et reconnaît notamment la baisse de fréquentation des bureaux de Poste, particulièrement en milieu rural. Pour autant, et concernant le bureau de Floirac, le Conseil Municipal constate que la baisse de fréquentation la plus forte fut concomitante au changement d'horaires d'ouverture, et induite par la fermeture du bureau le matin, particulièrement les jours de marché, mardi et vendredi. Cette réalité, exprimée de nombreuses fois par les acteurs de terrain et les élus, n'a jamais été entendue. De même, lors des multiples réunions de « concertation », que La Poste a sollicité auprès des élus de la commune, diverses idées ont été avancées pour redynamiser le bureau de Poste :

Retour à des horaires adaptés aux besoins de la population, rénovation du guichet, mise en place d'une borne wifi, etc... Toutes ces demandes sont restées lettres mortes.

Concernant les différentes évolutions possibles du bureau de Poste, le **conseil Municipal de Floirac, à l'unanimité :**

1. **Considère sans objet la proposition de Relais Poste Commerçant**, étant donné qu'il n'y a pas de commerce susceptible de l'accueillir sur le territoire communal.
2. **Rejette le proposition de créer une Agence Postale Communale au motif que :**
 - ce système revient à transférer la charge et la responsabilité du service Postal à la commune.
 - Le contexte de baisse des dotations de l'Etat, en matière de fonctionnement, est en contradiction avec une telle démarche.
 - Le contexte de la réforme territoriale, et plus spécialement l'incitation forte et récurrente à créer des « Communes nouvelles » par fusion de communes rend l'avenir des petites communes incertain. Dans ce cadre, un service postal confié à la commune ne présente aucune garantie de pérennisation sur le long terme.
 - Les locaux de la Mairie de Floirac, pour accueillir un espace dédié, nécessiteraient un réaménagement complet, alors même qu'ils viennent d'être réhabilités récemment.
 - Enfin, l'Agence Postale Communale ne permet pas aux habitants de bénéficier de la même gamme de services qu'un bureau de plein exercice.
3. **Demande à bénéficier du dispositif expérimental de « facteur guichetier »**, dans le cadre de la stratégie d'évolution du Réseau des bureaux à faible activité, ayant pour objectif de déployer mille facteurs guichetiers à horizon 2017.

Cette demande du Conseil Municipal s'appuie sur les éléments suivants :

- Le bureau de Poste de Floirac entre dans les critères d'identification des sites potentiels pour ce dispositif : bureau-agent seul en milieu rural et amplitude horaire compatible avec un emploi inférieur à un mi-temps.
- La forme urbaine du bourg de Floirac, très aggloméré, qui permet de concentrer la distribution du courrier sur un temps court et de la compléter par un temps d'ouverture du guichet.
- Le développement du marché du colis, en pleine croissance, et promis à un bel avenir, notamment en milieu rural avec l'essor de la vente en ligne. Demain, les bureaux de Poste de proximité seront stratégiques pour répondre au défi de la livraison des marchandises en tant que maillon terminal de la chaîne logistique. Les élus de Floirac, conscients de ces enjeux, et administrant un territoire enclavé et qui bénéficie déjà d'une excellente couverture internet, souhaitent envisager l'avenir en pariant sur le maintien et le développement de tels équipement et services. Cette conception d'une ruralité moderne est d'ailleurs en accord avec la croissance démographique enregistrée dans ce bassin de vie depuis quelques années et qui mérite d'être accompagnée.

M. Libante note qu'il faut prendre en compte la restructuration future des communes (création des communes nouvelles) : si le service devait se maintenir via une agence postale communale, c'est à dire gérée par la commune, en cas fermeture de l'agence, le licenciement du personnel serait à charge de la commune.